



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par la présente donné par la soussignée, Directrice générale et greffière trésorière, que lors d'une séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil qui aura lieu le 1^{er} septembre 2026 à 19h, au bureau municipal situé au 10, rue de la Mairie à Saint-André-d'Argenteuil, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure #2026-011, - Lot 5 138 343, rue Santerre

Permettre la construction d'un garage détaché d'une superficie de 139,4 m², contrairement aux dispositions de l'article 81 du règlement de zonage numéro 81, lequel fixe à 90 m² la superficie maximale autorisée pour un tel bâtiment accessoire.

Donné à Saint-André-d'Argenteuil, ce 17 août 2026.

Paula Knudsen, Directrice générale et greffière trésorière